

Contrat de courtage

Ambassadeur Lumen Care

****Contrat de Courtage****

Entre les soussignés

****** _____ ******, spécialisé dans les services et prestations de déprogrammation des hypersensibilités, des intolérances et autres, dont le siège social est situé à

représenté par _____ agissant en qualité de ****Praticien Référent****,

Et

****** Nom : _____ & Prénom : _____ ******, domicilié à _____,

agissant en qualité de ****Ambassadeur Lumen Care****,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

****1. Objet du Contrat : ****

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels l'Ambassadeur Lumen Care s'engage à promouvoir les services et les produits de Lumen Care en échange d'une rémunération définie dans les présentes.

****2. Obligations de l'Ambassadeur Lumen Care : ****

L'Ambassadeur Lumen Care s'engage à :

- Promouvoir activement les services et produits de Lumen Care au travers de son Praticien Référents auprès de son réseau professionnel et personnel.
- Fournir à son Praticien Référent toutes les informations nécessaires sur les prospects intéressés par les services de la Méthode Lumen Care.
- Respecter les normes éthiques et professionnelles en matière de promotion des services de Lumen Care et de son Praticien Référent.

****3. Obligations de Lumen Care : ****

Le Praticien Référent Lumen Care s'engage à :

- Fournir à l'Ambassadeur Lumen Care toutes les informations nécessaires sur ses services qu'il propose en matière de Réinformation vibratoire.
- Rémunérer l'Ambassadeur Lumen Care conformément aux modalités définies dans le présent contrat.
- Assurer un suivi adéquat des prospects recommandés par l'Ambassadeur Lumen Care.

**4. Rémunération : **

En contrepartie des services rendus, le Praticien Référent versera à l'Ambassadeur Lumen Care une commission sur les ventes conclues avec les clients recommandés par l'Ambassadeur Lumen Care.

- Pour un Complément Additionnel Mensuel de 200 €,

Votre Praticien Référent doit vendre 20 capsules complexes de Réinformation vibratoire Lumen Care.

- Pour un Complément Additionnel Mensuel de 300 €,

Votre Praticien Référent doit vendre 30 capsules complexes de Réinformation vibratoire Lumen Care, avec un bonus de 5% en plus. **Soit 315 €**

- Pour un Complément Additionnel Mensuel de 400 €,

Votre Praticien Référent doit vendre 40 capsules complexes de Réinformation vibratoire Lumen Care, avec un bonus de 7% en plus. **Soit 428 €**

- Pour un Complément Additionnel Mensuel de 500 €,

Votre Praticien Référent doit vendre 50 capsules complexes de Réinformation vibratoire Lumen Care, avec un bonus de 10% en plus. **Soit 550 €**

De ces niveaux de Compléments Additionnels Mensuels sont basés sur les ventes mensuelles de capsules Lumen Care par votre Praticien Référent. Plus vous proposerez de contacts à votre Praticien Référent, plus il pourra proposer des capsules, et de ce fait plus votre Complément Additionnel Mensuel potentiel augmente.

Les commissions seront payées le 10 du mois suivant et après réception des règlements des clients.

**5. Durée du Contrat : **

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la date de signature et reste en vigueur jusqu'à résiliation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un mois. Il est à souligner qu'à l'issue de la fin de préavis, l'Ambassadeur Lumen Care ne pourra plus prétendre à aucunes commissions.

La rupture sera confirmée par le Praticien Référent par courrier postal dans le mois.

**6. Confidentialité : **

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées dans le cadre de ce contrat.

Fait en double exemplaire à

Date le

Pour le Praticien Référent :

[Signature du représentant légal]

Pour l'Ambassadeur Lumen Care :

[Signature de l'Ambassadeur]